

BRANCHE DES INDUSTRIES ET COMMERCE DE LA RÉCUPÉRATION

SIGNATURE À L'UNANIMITÉ D'UN ACCORD COLLECTIF POUR LA BRANCHE DES INDUSTRIES ET COMMERCE DE LA RÉCUPÉRATION : UNE AVANCÉE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Le 3 octobre dernier, FEDERREC et l'ensemble des partenaires sociaux de la branche ont abouti à la signature d'un accord collectif portant revalorisation de la grille des minimas conventionnels de +1,5 %. Cet accord, fruit d'un dialogue social constructif et exigeant, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Dans un contexte économique difficile et incertain, marqué par de nombreuses tensions sur l'ensemble du secteur, les partenaires sociaux ont su faire preuve de responsabilité et de hauteur de vue. Grâce à l'engagement de chaque organisation syndicale et à la mobilisation de la délégation patronale, un consensus a pu être trouvé, garantissant à la fois la compétitivité des entreprises et la reconnaissance du travail des salariés.

Cette avancée témoigne de la capacité de la branche à se rassembler autour de l'intérêt général, à anticiper les défis et à apporter des réponses concrètes et équilibrées. Elle illustre également la vitalité du dialogue social, pilier essentiel de la cohésion et de la transformation du secteur.

« Je tiens à saluer l'esprit de responsabilité et la détermination de l'ensemble des partenaires sociaux. Cet accord est le fruit d'un travail collectif et d'une confiance mutuelle, gage de cette réussite dans un contexte particulièrement incertain pour l'économie française et l'industrie du recyclage. Je remercie tout particulièrement les délégations patronales et syndicales signataires pour leur engagement. »

**Serge Ponton, Président de la Commission Paritaire Permanente
de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) et Président de la Commission
sociale de FEDERREC**

La branche des industries et commerce de la récupération démontre ainsi, une fois encore, sa capacité à avancer et à porter des avancées salariales pour les collaborateurs de ses entreprises.

À propos de FEDERREC

FEDERREC est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1er du Code du Travail. Créée en 1945, FEDERREC représente 1200 entreprises et 35 000 salariés des multinationales aux PME en passant par les ETI, structurée en 12 filières, répartie sur l'ensemble du territoire français au travers de 8 syndicats régionaux. Ces entreprises dont l'activité consiste au réemploi, la réutilisation, la réparation, la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels ou ménagers ou encore le négoce/courtage de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR), représentent 11,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 650 millions d'euros d'investissements annuels.

Contact presse FEDERREC : Agence Profile

Jennfier LOISON / Anna LESBROS - 01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com